

DEPARTEMENT : Cantal
ARRONDISSEMENT : Mauriac
CANTON : Riom-ès-Montagnes

COMMUNE DE MENET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 AVRIL 2026

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De représentés : 1

De votants : 15

OBJET

**DEFENSE DEVANT LE
TRIBUNAL JUDICIAIRE :
AUTORISATION A ESTER EN
JUSTICE – LANCEMENT D'UNE
PROCEDURE D'EXPULSION
D'UN LOGEMENT
COMMUNAL A ENSALERS**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de Menet s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARANDON (Maire)

Etaient présents : Jean-Louis MARANDON, Christian FLORET, Sylvie CELLE, François BOUTIN-RAYMOND, Nathalie GANDILHON, Christelle CHAULIAC, Laurent FESTAS, Christian GARCELON, Laurent JAMOT, Anaïs SEROUDE, Pierre TAGUET, Sophie TOURETTE, Lisa TRENTIN et Jean-François VAISSIERE.

Etaient excusés : Fabienne AMBLARD qui a donné pouvoir à Laurent JAMOT.

Sylvie CELLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 20 avril 2026.

OBJET : DEFENSE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE : AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPULSION D'UN LOGEMENT COMMUNAL A ENSALERS

Le Maire expose à l'assemblée que Madame GORE Sylvie a signé un bail de location en date du 1^{er} février 2017 avec le bailleur social POLYGONE SA D'HLM situé 1 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC. Ce dernier a mis un terme au bail emphytéotique le liant à la mairie de Menet à compter du 1^{er} avril 2023.

La locataire a été prévenue par POLYGONE par courrier en date du 17 mars 2023 de la rétrocession de ce logement à la mairie de Menet.

Le transfert du bail a été acté par le Centre des Finances Publiques en date du 1^{er} avril 2023 suite au courrier du bailleur social POLYGONE.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} avril 2023, Madame GORE Sylvie n'a plus payé ses loyers et charges.

Suite aux diverses relances du Service de Gestion comptable du Centre des Finances Publiques, Madame GORE Sylvie refuse d'honorer ses loyers et charges.

Une saisie sur son compte bancaire a été réalisée le 16 octobre 2025 d'un montant de 8 083,99 € par le Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques.

Elle refuse l'accès à toutes les entreprises pour effectuer des travaux au sein de son appartement ainsi que les sociétés de maintenance pour vérifier la VMC ou autres. L'appartement se dégrade sans que nous ne puissions pallier son insalubrité.

De ce fait, le montant des impayés est devenu beaucoup trop important pour que Madame GORE Sylvie puisse arriver à régler sa dette qui s'élève à 7 227,30 € à ce jour.

Des propositions de relogement lui ont été présentées avec les services sociaux mais cette dernière les a toutes refusées catégoriquement.

Son désir est de retourner vivre à Lorient (en Bretagne). Nous avons contacté des bailleurs sociaux affirmant que seule Madame GORE Sylvie peut déposer son dossier. Ce qu'elle ne fait pas.

Le Maire propose, au vu de la situation, d'expulser la locataire.

Monsieur le Maire décrit la procédure :

- Dans un premier temps, une sommation de commandement de payer avec le Commissaire de Justice « Etude SARL AURAHUIS » (Maître CHAZEAU-CIZERON Françoise et Maître TISSANDIER Florence) 10 Boulevard Arsène Vermeuouse 15200 MAURIAC a été délivrée le 29 octobre 2025 à Madame GORE Sylvie qui, à ce jour, n'a toujours pas honoré ses loyers.
- Dans un deuxième temps, une assignation auprès du Tribunal Judiciaire d'Aurillac pour une demande d'expulsion
- Et dans un troisième temps, signifier la décision du Tribunal Judiciaire par Commissaire de Justice à Madame GORE Sylvie, avec information en Préfecture

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'expulser la locataire Madame GORE Sylvie du logement situé 5 route de la Bêche Ensalers 15400 MENET
- De lancer la procédure d'expulsion de la locataire domiciliée 5 route de la Bêche Ensalers 15400 MENET

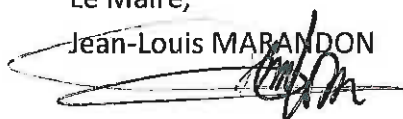
- D'autoriser Monsieur le Maire à retenir la Commissaire de justice Maître TISSANDIER Florence « Etude SARL AURAHUIS » 10 Boulevard Arsène Vermeuouze 15200 Mauriac et comme avocat Maître LAFON Laurent « SELARL AURJURIS » 1 rue Pasteur 15000 Aurillac pour réaliser cette mission
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait à MENET, le 25 avril 2026.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Louis MARANDON



Le secrétaire de séance

Sylvie CELLE

